

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER  
DU JEUDI 20 AVRIL 2023, A 20 H 00, A LA HALLE  
POLYVALENTE, SALLE 1, 1<sup>ER</sup> ETAGE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du Président de l'Assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'Assemblée bourgeoise du 8 février 2022.
4. Présentation du budget 2023.
5. Proposer 5 candidat-e-s en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la Commission bourgeoise.
6. Demande d'adhésion comme membre de la Bourgeoisie de Glovelier de M. Michaël Hulmann.
7. Prendre connaissance et statuer sur la suite de la procédure visant à devenir une Bourgeoisie indépendante.
8. Divers et imprévus.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Patrick Girard
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateur	:	M. François Monin
Nombre d'ayants droit présents	:	10
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 13 du 6 avril 2023 et envoi d'un tout ménage.

### **1. Salutations et souhaits de bienvenue.**

Il est 20h00 lorsque M. Eric Dobler, Maire, ouvre la séance et informe que la séance de ce soir a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 13 du 6 avril 2023 et envoi d'un tout ménage. Il salue également M Mérillat, chancelier et M Bellè, administrateur financier. Il souhaite également la bienvenue aux ayants droits. Il demande si l'ordre du jour est validé par les ayants droits, ce qui est le cas. Il passe donc au point 2.

### **2. Désignation du président de l'assemblée et d'un scrutateur.**

M. Eric Dobler demande si une personne souhaite présider la séance du soir. Cela ne semble pas être le cas et il propose donc M. Patrick Girard comme président. Les ayants droits acceptent cette proposition et M. Girard demande donc s'il est nécessaire d'avoir deux scrutateurs ou si un seul suffit ? Un seul sera suffisant étant donné qu'il y a 10 ayants droits. M. Patrick Girard propose que M. François Monin soit scrutateur, ce qui est accepté par les ayants droits.

### **3. PV de l'assemblée bourgeoise du 8 février 2022.**

Le PV de la dernière assemblée bourgeoise de Glovelier du 8 février 2022 est accepté par les membres avec remerciements à son auteur.

### **4. Présentation du budget 2023.**

M. Bellè présente le budget 2023. Il rappelle les principes de la tenue des comptes, les principes et structures de la comptabilité, la délimitation du patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier.

Il présente les différentes sections du budget 2023.

Un document complet est disponible sur le site internet de la commune et annexé au présent PV.

Le budget de fonctionnement est expliqué et ne suscite pas de question de la part de la bourgeoisie. Le budget d'investissement est présenté à l'assemblée et ne suscite pas de question non plus.

Il y a une question de Mme Danièle Mahon qui demande quand il est prévu de refaire le rondpoint de l'entrée du village. Le dossier est à l'OFROU et doit être validé pour que le projet puisse se faire. Le chancelier informe que, si l'état actuel du rondpoint n'est pas satisfaisant, un courrier au Conseil communal peut être écrit car l'entretien concerne la commune et non la bourgeoisie.

### **5. Proposer 5 candidat-e-s en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la Commission bourgeoise.**

M. Patrick Girard explique qu'il y a lui, M. François Monin, M. Vincent Monin, M. Daniel Jeanguenat et M. Sylvain Mahon. M. Jean Monin propose M. Benoît Girard. Ce dernier refuse catégoriquement la proposition.

Il est donc proposé les personnes suivantes :

- Patrick Girard
- François Monin
- Sylvain Mahon
- Daniel Jeanguenat

Une place est encore libre et les bourgeois tenteront de trouver quelqu'un pour cela.

Mme Mahon demande s'il n'est pas possible de faire des envois personnalisés pour trouver des gens ? Le chancelier répond que c'est possible pour autant d'avoir une liste des ayants droits à jour.

Mme Danièle Mahon demande s'il faut faire un banc à la prochaine fête du village de Glovelier pour attirer les membres bourgeois ? M. Benoît Girard pense que cela est compliqué car il faut le gérer.

**6. Demande d'adhésion comme membre de la Bourgeoisie de Glovelier de M. Michaël Hulmann.**

M. Patrick Girard présente et lit la lettre de M. Hulmann qui demande son adhésion. Son arrière-grand-mère était une dame Bailat. M. Hulmann est agriculteur à Sceut.

La commission n'est pas favorable à cette demande.

M. Benoît Girard explique qu'il y avait plus de bourgeois avant qu'aujourd'hui et souligne que maintenant, les bourgeoisies ont plutôt la gestion des pâturages et la gestion de leurs biens. M. Girard demande si cela poserait un problème avec la gestion des forêts et des pâturages et souligne qu'il pourrait y avoir un droit d'entrée au besoin car cela se faisait à l'époque.

Suite au vote, l'Assemblée bourgeoise de Glovelier refuse l'adhésion de M Hulmann comme membre de la Bourgeoisie de Glovelier à l'unanimité.

**7. Prendre connaissance et statuer sur la suite de la procédure visant à devenir une Bourgeoisie indépendante.**

Le chancelier informe que l'avis de droit était disponible à la commune. Il en ressort que la procédure pour que la bourgeoisie devienne une bourgeoisie indépendante est possible juridiquement. Il y a néanmoins plusieurs étapes (visiblement et selon l'avis de droit, presque la même procédure que pour la fusion s'applique également pour la sortie).

M. Patrick Girard pense que c'est plutôt compliqué. M. François Monin n'est pas certain que cela coûterait moins cher à la bourgeoisie en étant indépendante. La commission n'a pas réellement préavisé ce point.

Les ayants droits décident d'arrêter la procédure de sortie de la commune mixte. M. Benoit Girard explique que les bourgeois ont représenté une grande partie des habitants de la commune mais que la tendance s'est inversée et qu'elle n'a, aujourd'hui, plus que la gestion des biens bourgeois comme mission.

**8. Divers et imprévus.**

M. François Monin remercie la commission pour la confiance envers les membres de la commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président**, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes, ainsi que les intervenants, et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h06.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le Chancelier :

Patrick Girard

Raphaël Méritat